

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté Les Moulins tenue en la salle de réunion de la MRC Les Moulins située au 710, boulevard des Seigneurs à Terrebonne le 22 septembre 2020 à 19 h 00, par conférence téléphonique, le tout tel que permis par arrêté ministériel. Sous la présidence de monsieur Guillaume Tremblay, préfet :

Sont présents : Messieurs Marc-André Plante, Réal Leclerc, Serge Gagnon, Simon Paquin, Gabriel Michaud, Bertrand Lefebvre, Don Monahan et Roger Côté et mesdames Brigitte Villeneuve, Nathalie Bellavance et Nathalie Ricard et Anny Mailloux.

Sont également présents monsieur Claude Robichaud, directeur général et secrétaire-trésorier, madame Martine Baribeau, directrice générale adjointe, secrétaire-trésorière adjointe et directrice du service du greffe, madame Chantal Laliberté, directrice de l'aménagement et monsieur Pierre Daviault, directeur du développement économique et touristique.

12 754-09-20 Ouverture de la séance

Il est proposé par monsieur Simon Paquin, appuyé par monsieur Réal Leclerc et résolu unanimement:

QUE la séance soit déclarée ouverte.

ADOPTÉE

12 755-09-20 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par madame Brigitte Villeneuve, appuyée par madame Nathalie Bellavance et résolu unanimement:

QUE l'ordre du jour soit et est accepté avec l'ajout du point 7.1 tiré de la correspondance :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 25 août 2020
4. Dépôt du procès-verbal de la séance du comité administratif tenue le 15 septembre 2020
5. Liste des comptes à payer pour le mois de septembre 2020
6. Liste des chèques émis au mois d'août 2020
7. Dépôt de la liste de la correspondance – Suivi
- 7.1 Appui de la MRC Les Moulins - Revendication et sous-financement des programmes
8. Rapport du président du comité d'aménagement, d'environnement et de mobilité de la MRC Les Moulins

9. Rapport de la présidente du comité du développement social, communautaire et immigration de la MRC Les Moulins
10. Rapport du président du comité du développement économique et touristique de la MRC Les Moulins
11. Mandat pour la préparation du budget 2021 de la MRC Les Moulins
12. Reddition de comptes du Fonds de développement des territoires (FDT) pour l'année 2019-2020 - Dépôt des « *Données nécessaires aux fins d'évaluation de programme* » conformément à l'article 22 de l'Entente relative au Fonds de développement des territoires (FDT) entre la MRC Les Moulins et le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire
13. Adoption du rapport annuel d'activités du Fonds de développement des territoires (FDT) pour la période du 1er avril 2019 au 31 mars 2020
14. Mandat d'accompagnement dans le cadre de la refonte tarifaire en transport de l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM)
15. Appui au mémoire de la Table des préfets et élus de la couronne Nord (TPÉCN) dans le cadre de la refonte tarifaire
16. Consultations relatives au Livre vert portant sur la réalité policière au Québec
17. Appui à l'Office municipal d'habitation (OMH) de la Ville de Terrebonne - Projet de logements sociaux
18. Prolongation de la Convention de modification à l'Entente d'aide financière du Programme mobilisation diversité entre le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI) et la MRC Les Moulins jusqu'au 31 décembre 2020
19. Approbation des projets structurants pour améliorer les milieux de vie dans le cadre de l'Entente entre la MRC Les Moulins et le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) relative au volet « Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC » du Fonds régions et ruralité (FRR) suite au cinquième appel de projets
20. Autorisation de prolongation des délais pour la réalisation du projet et pour la remise du rapport final de projet dans le cadre du 3^e appel de projets structurants pour améliorer les milieux de vie à l'organisme Le Relais de Mascouche (au 30 juin 2021)
21. Nomination d'un représentant de la MRC Les Moulins au Fonds de dépannage Centraide Lanaudière
22. Nomination au comité d'analyse et d'évaluation en lien avec la mise en place du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises (PAU)
23. Adoption de la Politique et du cadre de fonctionnement du Fonds entreprises d'économie sociale (FEES)

24. Autorisation de signature – Convention d’incubation pour InnoHub La Centrale entre la MRC Les Moulins et l’entreprise Allior Canada
25. Autorisation de signature – Convention d’incubation pour InnoHub La Centrale entre la MRC Les Moulins et l’entreprise Club Bouche à Oreille
26. Autorisation de signature – Entente entre la MRC Les Moulins et l’entreprise Laboratoire d’idéation d’affaires Braindlab inc. dans le cadre du Fonds Jeunes Promoteurs et autorisation de paiement
27. Autorisation de signature – Entente entre la MRC Les Moulins et l’entreprise Beauté à l’africaine inc. dans le cadre du Fonds Jeunes Promoteurs et autorisation de paiement
28. Autorisation de signature – Avenant 2020-1 au contrat de prêt dans le cadre du Programme Aide d’urgence aux petites et moyennes entreprises entre le ministère de l’Économie et de l’Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins pour le Programme Fonds d’aide d’urgence aux petites et moyennes entreprises (PAU)
29. Prolongation du mandat pour des services professionnels de mentorat d’affaires
30. Nomination d’un(e) représentant(e) de la MRC Les Moulins à l’assemblée générale de Tourisme Lanaudière et appui d’une candidature à son conseil d’administration et à sa Table d’orientation
31. Nomination au comité consultatif touristique (CCT) de la MRC Les Moulins
32. Mandat pour la réalisation de deux (2) vidéos d’animation en motion design pour le dévoilement de l’image de marque actualisée et du Plan stratégique intégré 2020-2024 de la MRC Les Moulins (PSI)
33. Achat d’une banque d’heures pour la gestion Google Ads (mots-clés et Display)
34. Mandat pour la refonte esthétique du site internet touristique (terrebonnemascouche.com et vieuxterrebonne.ca)
35. Campagne touristique d’automne
36. Achat d’une banque d’heures en graphisme
37. Autorisation de paiement à l’entreprise Tollé Agence Marketing – Mandat pour le développement et la mise en place d’un site internet intégré (deuxième versement)
38. Mandat pour le retrait d’obstruction en amont du chemin St-Philippe sur le cours d’eau Cabane Ronde à Mascouche (projet 4-2020)
39. Autorisation de paiement à l’entreprise Alide Bergeron & Fils Ltée - Travaux d’aménagement sur le ruisseau St-Jean-Baptiste (cours d’eau Charny) dans le secteur de la rue Prévert, à Mascouche (Premier versement)
40. Renouvellement de l’adhésion à l’Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de Lanaudière pour l’année 2020-2021

41. Examen et approbation du règlement numéro 1103-61 de la Ville de Mascouche modifiant le règlement de zonage numéro 1103 afin de modifier diverses dispositions relatives à des usages, aux constructions accessoires, aux droits acquis ainsi qu'aux limites et normes applicables à certaines zones du territoire
42. Examen et approbation du règlement numéro 1103-62 modifiant le règlement de zonage numéro 1103 afin d'autoriser les centres d'hébergement et de soins pour aînés à l'intérieur de la zone CM 597
43. Autres sujets
44. Période de questions
45. Clôture de la séance

ADOPTÉE

12 756-09-20 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 25 août 2020

Il est proposé par madame Nathalie Ricard, appuyée par monsieur Gabriel Michaud et résolu unanimement:

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 25 août 2020 soit trouvé conforme et en conséquence approuvé tel que proposé.

ADOPTÉE

12 757-09-20 Dépôt du procès-verbal de la séance du comité administratif tenue le 15 septembre 2020

Il est proposé par monsieur Réal Leclerc, appuyé par monsieur Gabriel Michaud et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le procès-verbal de la séance du comité administratif tenue le 15 septembre 2020, soit et est accepté pour dépôt.

ADOPTÉE

12 758-09-20 Liste des comptes à payer pour le mois de septembre 2020

Il est proposé par monsieur Bertrand Lefebvre, appuyé par monsieur Don Monahan et résolu unanimement:

QUE la liste des comptes à payer pour le mois de septembre 2020 au montant de 393 282,98\$ incluant la liste des dépenses ou contrats autorisés par le directeur général et secrétaire-trésorier en vertu du règlement de la MRC lui délégrant un pouvoir de dépenser conformément à l'article 961.1 du *Code municipal du Québec*, soit et est acceptée (annexe « Comptes à payer – Septembre 2020 »).

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2020-130 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 4 576,81\$ (divers postes budgétaires), pour le mois de septembre 2020 soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

12 759-09-20 Liste des chèques émis au mois d'août 2020

Il est proposé par monsieur Roger Côté, appuyé par madame Anny Mailloux et résolu unanimement:

QUE la liste des chèques émis au cours du mois d'août 2020, pour un montant de 642 790,64\$, incluant la liste des dépenses ou contrats autorisés par le directeur général et secrétaire-trésorier en vertu du règlement de la MRC lui déléguant un pouvoir de dépenser conformément à l'article 961.1 du *Code municipal du Québec*, soit et est approuvée (annexe « *Liste des chèques et retraits – Août 2020* »).

QUE le certificat de disponibilité de crédit numéro 2020-131 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 4 596,04\$ (divers postes budgétaires) pour le mois d'août 2020 soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

12 760-09-20 Dépôt de la liste de la correspondance - Suivi

Il est proposé par monsieur Serge Gagnon, appuyé par monsieur Réal Leclerc et résolu unanimement:

QUE la liste de la correspondance soit et est versée aux archives de la MRC Les Moulins (annexe « *Liste de la correspondance – Septembre 2020* »).

ADOPTÉE

12 761-09-20 Appui de la MRC Les Moulins - Revendication et sous-financement des programmes

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro CA-2020-07-02-11, l'Agence régionale des forêts privées de Lanaudière (l'Agence) demande l'appui des partenaires régionaux afin de sensibiliser les députés provinciaux de la région au sous-financement des programmes en forêt privée lanauoise au problème de disponibilité budgétaire et afin de demander au ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) d'accentuer le soutien financier de leur ministère en région;

CONSIDÉRANT QUE par sa résolution numéro CA-2020-07-02-11, l'Agence stipule que :

- La région de Lanaudière compte 6,2% des propriétaires forestiers, 3,9% de la possibilité de récolte forestière en forêt privée et 3,5% de la superficie forestière productive privée du Québec;
- La région de Lanaudière n'a bénéficié que de 2,3% de l'aide financière supplémentaire octroyée pour soutenir et accroître la production de bois en forêt privée pour la période 2018-2023;
- Ce budget supplémentaire sera investi en totalité par l'Agence, les conseillers forestiers et les producteurs forestiers d'ici la fin de l'année financière 2020-2021, soit en seulement trois ans, tel que demandé par le ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP);
- Ce budget supplémentaire aura permis d'augmenter significativement le niveau d'activités sylvicoles en région de 2018-2019 à 2020-2021 et que les partenaires de l'Agence ont répondu aux attentes du MFFP en mettant en place une structure opérationnelle efficace;
- Ce budget supplémentaire aura principalement servi à soutenir la réalisation de travaux commerciaux et la récolte de bois;
- La superficie traitée et le volume total récolté dans le cadre des programmes de l'Agence auront presque doublés par rapport à la moyenne des dix années précédentes;

- La majorité des bois livrés aux usines de transformation provient maintenant des programmes de l'Agence;
- Les efforts de mobilisation des bois doivent se poursuivre, car un nombre record d'entrepreneurs forestiers travaillent dorénavant dans le cadre des programmes de l'Agence et que ces derniers ont investi dans la modernisation de leurs équipements;
- L'Agence désire maintenir la structure mise en place, les emplois et une main-d'œuvre qualifiée au sein des entrepreneurs et des conseillers forestiers de la région en leur garantissant du travail à court et moyen terme;
- Le niveau de financement anticipé dès 2021-2022 sera nettement insuffisant pour répondre à ces objectifs et aux besoins des partenaires;
- Les marchés du bois sont disponibles et que la demande des usines de transformation est vigoureuse en région;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC Les Moulins désire appuyer la résolution numéro CA-2020-07-02-11 de l'Agence :

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par madame Brigitte Villeneuve et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins appuie l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de Lanaudière dans sa démarche afin de :

- Sensibiliser les députés provinciaux de la région au sous-financement chronique des programmes en forêt privée lanauoise et au problème de disponibilité budgétaire anticipé dès 2021-2022;
- Demander au ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs, au sous-ministre associé aux forêts et au chef du Service de la forêt privée du MFFP d'accentuer le soutien financier de leur ministère en région;

QUE la présente résolution soit et est transmise au ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP), à l'Agence régionale de la mise en valeur des forêts privées de Lanaudière ainsi qu'aux députés provinciaux du territoire de la MRC Les Moulins.

ADOPTÉE

12 762-09-20

Rapport du président du comité d'aménagement, d'environnement et de mobilité de la MRC Les Moulins

CONSIDÉRANT le rapport verbal du président du comité d'aménagement, d'environnement et de mobilité de la MRC Les Moulins suite à la rencontre tenue le 22 septembre 2020 et le dépôt de la liste des sujets discutés lors de cette rencontre;

Il est proposé par monsieur Réal Leclerc, appuyé par madame Brigitte Villeneuve et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le rapport verbal du président du comité d'aménagement, d'environnement et de mobilité de la MRC Les Moulins, relativement à la rencontre dudit comité le 22 septembre 2020, soit et est reçu par le conseil de la MRC Les Moulins.

QUE la liste des sujets discutés lors de ladite rencontre, soit et est acceptée pour dépôt.

ADOPTÉE

12 763-09-20 Rapport de la présidente du comité du développement social, communautaire et immigration de la MRC Les Moulins

CONSIDÉRANT le rapport verbal de la présidente du comité du développement social, communautaire et immigration de la MRC Les Moulins suite à la rencontre du 10 septembre 2020 et le dépôt de la liste des sujets discutés lors de cette rencontre;

Il est proposé par madame Nathalie Ricard, appuyée par madame Anny Mailloux et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les rapports verbaux de la présidente du comité du développement social, communautaire et immigration de la MRC Les Moulins, suite à la rencontre dudit comité le 10 septembre 2020 soit et est reçu par le conseil de la MRC Les Moulins.

QUE la liste des sujets discutés lors de ladite rencontre, soit et est acceptée pour dépôt.

ADOPTÉE

12 764-09-20 Rapport du président du comité du développement économique et touristique de la MRC Les Moulins

CONSIDÉRANT le rapport verbal du président du comité du développement économique et touristique de la MRC Les Moulins suite à la rencontre tenue le 15 septembre 2020 et le dépôt de la liste des sujets discutés lors de cette rencontre;

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par monsieur Serge Gagnon et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le rapport verbal du président du comité du développement économique et touristique de la MRC Les Moulins, suite à la rencontre dudit comité le 15 septembre 2020, soit et est reçu par le conseil de la MRC Les Moulins.

QUE la liste des sujets discutés lors de ladite rencontre, soit et est acceptée pour dépôt.

ADOPTÉE

12 765-09-20 Mandat pour la préparation du budget 2021 de la MRC Les Moulins

CONSIDÉRANT les besoins de la MRC Les Moulins, il y a lieu de mandater une firme pour la préparation du budget 2021 de la MRC Les Moulins;

CONSIDÉRANT l'offre de service de la firme Raymond Chabot Grant Thornton, datée du 17 septembre 2020, au taux horaire de 175,00\$, 230,00\$ ou 300,00\$, excluant les taxes, pour un montant maximal de 21 500,00\$, excluant les taxes, relativement au mandat susmentionné ;

Il est proposé par monsieur Simon Paquin, appuyé par madame Brigitte Villeneuve et résolu unanimement:

QUE le conseil de la MRC Les Moulins mandate la firme Raymond Chabot Grant Thornton, pour la préparation du budget de la MRC Les Moulins, au taux horaire de 175,00\$, 230,00\$ ou 300,00\$, excluant les taxes, pour un montant maximal de 21 500,00\$, excluant les taxes, le tout conformément à l'offre de service de la firme Raymond Chabot Grant Thornton, datée du 17 septembre 2020.

QUE directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, tout document requis pour donner effet à la présente résolution.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2020-132 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier pour un montant maximal de 21 500,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2190-419 « *Services professionnels* » soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

12 766-09-20

Reddition de comptes du Fonds de développement des territoires (FDT) pour l'année 2019-2020 - Dépôt des « Données nécessaires aux fins d'évaluation de programme » conformément à l'article 22 de l'Entente relative au Fonds de développement des territoires (FDT) entre la MRC Les Moulins et le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 10 030-08-15, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature d'une entente relative au Fonds de développement des territoires (FDT) avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de cette entente, la MRC doit saisir les données nécessaires aux fins d'évaluation du programme dans le formulaire électronique que le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) met à sa disposition ;

Il est proposé par madame Nathalie Bellavance, appuyée par madame Nathalie Ricard et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les « *Données nécessaires aux fins d'évaluation du programme* » pour l'année 2019-2020, soient et sont approuvées telles que proposées et acceptées pour dépôt et qu'elles soient saisies dans le formulaire électronique que le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) met à la disposition de la MRC, le tout conformément à l'article 22 de l'Entente relative au Fonds de développement des territoires (FDT) entre la MRC Les Moulins et le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

ADOPTÉE

12 767-09-20

Adoption du rapport annuel d'activités du Fonds de développement des territoires (FDT) pour la période du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2020

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 10 030-08-15, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature d'une entente relative au Fonds de développement des territoires avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de cette entente, la MRC doit produire un rapport annuel d'activités et le déposer sur son site internet et le transmettre au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) ;

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par monsieur Bertrand Lefebvre et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le rapport annuel d'activités du Fonds de développement des territoires (FDT) pour la période du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2020, lequel est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante, soit et est adopté et déposé sur le site internet de la MRC Les Moulins, le tout dans le cadre de l'Entente relative au Fonds de développement des territoires entre la MRC Les Moulins et le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

QUE copie de la présente résolution et du rapport annuel d'activités du Fonds de développement des territoires (FDT) pour la période du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2020 soient et sont transmis au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

ADOPTÉE

12 768-09-20

Mandat d'accompagnement dans le cadre de la refonte tarifaire en transport de l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM)

CONSIDÉRANT la démarche de refonte tarifaire pour les services de transport collectif initiée par l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM);

CONSIDÉRANT QUE la refonte vise la simplification et l'intégration de la tarification du transport collectif dans la région métropolitaine de Montréal;

CONSIDÉRANT QUE la refonte repose sur la définition de zones tarifaires;

CONSIDÉRANT les impacts de la refonte sur les usagers de la MRC Les Moulins;

CONSIDÉRANT la volonté des élus de se prévaloir d'une expertise spécifique sur ces questions dans le cadre d'un mandat d'accompagnement;

CONSIDÉRANT l'offre de service de monsieur Daniel Pilon transmise par courriel en date du 18 septembre 2020 à cet effet;

Il est proposé par monsieur Don Monahan, appuyé par monsieur Roger Côté et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins accorde un mandat d'accompagnement dans le cadre de la refonte tarifaire de l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) à monsieur Daniel Pilon pour des services conseils à un taux horaire de 135,00 \$ pour un maximum de 5 000,00\$.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2020-133 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier pour un montant maximal de 5 000,00\$, poste budgétaire 2190-419 « *Services professionnels* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

12 769-09-20

Appui au mémoire de la Table des préfets et élus de la couronne Nord (TPECN) dans le cadre de la refonte tarifaire

CONSIDÉRANT la démarche de refonte tarifaire pour les services de transport collectif initiée par l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM);

CONSIDÉRANT QUE la refonte vise la simplification et l'intégration de la tarification du transport collectif dans la région métropolitaine de Montréal;

CONSIDÉRANT QUE la refonte repose sur la définition de zones tarifaires;

CONSIDÉRANT les impacts de la refonte sur les usagers de la MRC Les Moulins et de l'ensemble de la couronne Nord de Montréal;

CONSIDÉRANT QUE le projet de refonte fait l'objet d'une consultation publique et que la période de dépôt des mémoires prend fin le 4 octobre 2020;

CONSIDÉRANT le projet de mémoire de la Table des préfets et élus de la couronne Nord (TPÉCN), lequel exprime les positions des élus;

Il est proposé par monsieur Marc-André Plante, appuyé par monsieur Gabriel Michaud et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins appuie le dépôt du mémoire de la Table des préfets et élus de la couronne Nord (TPÉCN) dans le cadre de la consultation sur le projet de refonte tarifaire de l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM).

QUE la présente résolution soit transmise à l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM), à chacune des MRC de la couronne Nord ainsi qu'à monsieur Yves Phaneuf, coordonnateur à la Table des préfets et élus de la couronne Nord.

ADOPTÉE

12 770-09-20

Consultations relatives au Livre vert portant sur la réalité policière au Québec

CONSIDÉRANT la démarche de réflexion collective lancée par le ministère de la Sécurité publique sur la réalité policière au Québec;

CONSIDÉRANT QUE ce processus, tel que souhaité par madame Geneviève Guilbault, vice-première ministre, ministre de la Sécurité publique et ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale, doit tenir compte des dynamiques territoriales, des innovations et des partenariats qui s'offrent à notre société dans son ensemble;

CONSIDÉRANT le processus de consultation publique qui devait être entamé par le comité consultatif au début de l'année 2020 et qui constitue une belle occasion d'échanger sur les attentes de la société québécoise, des régions, des territoires et des localités envers nos organisations et institutions policières;

CONSIDÉRANT le contexte de la Covid-19 et ses impacts sur les agendas des organisations et institutions québécoises qui fait en sorte que les actions tactiques et stratégiques se sont plutôt orientées vers la mobilisation nationale, régionale, territoriale et locale visant à freiner la contamination par le Coronavirus;

CONSIDÉRANT QUE la date butoir du 15 octobre 2020 pour recevoir des mémoires pourrait empêcher certains milieux d'exprimer leurs opinions sur ladite réflexion relative à la réalité policière au Québec;

Il est proposé par monsieur Marc-André Plante, appuyé par monsieur Bertrand Lefebvre et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins demande à madame Geneviève Guilbault, ministre de la Sécurité publique, de reporter la date du 15 octobre 2020 de quelques mois afin de permettre à toutes les parties prenantes d'exprimer leurs opinions relativement au Livre vert portant sur la réalité policière au Québec.

ADOPTÉE

12 771-09-20

Appui à l'Office municipal d'habitation (OMH) de Lanaudière Sud - Projet de logements sociaux

CONSIDÉRANT QUE le logement est un enjeu fédéral et provincial et que les communautés urbaines sont particulièrement touchées par la crise du logement ;

CONSIDÉRANT QUE le logement est identifié au Plan des priorités moulinoises en développement social de la MRC Les Moulins adopté par le conseil de la MRC Les Moulins par l'intermédiaire de la résolution numéro 12 494-03-20;

CONSIDÉRANT la situation du logement dans la MRC Les Moulins, laquelle se caractérise par un très faible taux d'inoccupation et un coût du loyer élevé;

CONSIDÉRANT QUE les perspectives démographiques projetées par l'Observatoire Grand Montréal laissent entrevoir une croissance de la population moulinoise de près de 20 % d'ici 2036, un taux nettement supérieur à celui de la province;

CONSIDÉRANT QUE selon ces mêmes perspectives démographiques, la proportion des ménages les plus vulnérables au logement dans la population moulinoise sera particulièrement en croissance (aînés, personnes issues de l'immigration);

CONSIDÉRANT QUE des projets de logements sociaux sont actuellement en cours sur le territoire de la MRC Les Moulins comme amorce de réponse aux besoins impérieux de logement de sa population;

CONSIDÉRANT QUE la MRC Les Moulins prône une qualité de vie et un logement adéquat pour tous;

CONSIDÉRANT QUE l'Office municipal d'habitation (OMH) de Lanaudière Sud compte développer à court terme 250 logements sociaux sur le territoire de la MRC ;

CONSIDÉRANT QUE ces projets doivent être soutenus financièrement par les programmes existants, notamment ceux de la Société d'habitation du Québec (SHQ);

Il est proposé par monsieur Don Monahan, appuyé par monsieur Roger Côté et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE la MRC Les Moulins appuie activement le développement et la promotion des logements sociaux.

QUE la MRC Les Moulins favorise toute forme de soutien pour contribuer au déploiement des logements sociaux sur son territoire.

QUE la résolution soit transmise à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), à nos trois députés et à l'Office municipal d'habitation (OMH) de Lanaudière Sud.

ADOPTÉE

12 772-09-20

Prolongation de la Convention de modification à l'Entente d'aide financière du Programme mobilisation diversité entre le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI) et la MRC Les Moulins jusqu'au 31 décembre 2020

CONSIDÉRANT la mise en œuvre le Programme *Mobilisation-Diversité* dont les objectifs sont énoncés au descriptif du programme;

CONSIDÉRANT QUE le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI) et la MRC Les Moulins ont signé une convention d'aide financière, le 29 octobre 2019 en vertu du Programme *Mobilisation-Diversité*, laquelle a été prolongée au 30 septembre 2020 par la résolution 12 654-06-20 ;

CONSIDÉRANT QUE le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI) et la MRC Les Moulins souhaite prolonger ladite convention d'aide financière afin qu'elle se termine le 31 décembre 2020 plutôt que le 30 septembre 2020, ce qui permettra à la MRC Les Moulins de poursuivre jusqu'au 31 décembre 2020 les initiatives, projets et interventions convenus, notamment la réalisation de la cérémonie civique d'accueil 2020, annulée pour cause de pandémie;

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par monsieur Serge Gagnon et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise la prolongation, de la convention d'aide financière entre le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI) et la MRC Les Moulins, signée le 29 octobre 2019 dans le cadre du Programme *Mobilisation-Diversité*, jusqu'au 31 décembre 2020.

ADOPTÉE

12 773-09-20

Approbation des projets structurants pour améliorer les milieux de vie dans le cadre de l'Entente entre la MRC Les Moulins et le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) relative au volet « Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC » du Fonds régions et ruralité (FRR) suite au cinquième appel de projets

CONSIDÉRANT QUE, par la résolution numéro 12 677-06-20 le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé un cinquième appel de projets structurants pour améliorer les milieux de vie dans le cadre de l'Entente entre la MRC Les Moulins et le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) relative au volet « Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC » du Fonds régions et ruralité (FRR);

CONSIDÉRANT QUE la MRC Les Moulins a procédé à l'appel de projets structurants susmentionné;

CONSIDÉRANT le budget disponible de la MRC Les Moulins à cet effet;

Il est proposé par madame Nathalie Bellavance, appuyée par madame Nathalie Ricard et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins approuvent, suite à l'analyse des projets soumis, l'octroi des subventions relativement aux projets suivants :

Nom du projet	Présenté par	Subvention octroyée
PRO-SEN Programme de sensibilisation, promotion, intervention en santé mentale	Habitat Jeunesse Mascouche	25 000,00\$
CJE TV	Carrefour Jeunesse - Emploi	10 000,00\$
Agrandissement de La Hutte	La Hutte	50 000,00\$
Bancs d'allaitement	Nourri-Source Lanaudière	19 500,00\$

QUE le conseil de la MRC Les Moulins refuse l'octroi des subventions relativement au projet des dossiers dont les numéros sont les suivants :

- FSPSAMV5-2020-02;
- FSPSAMV5-2020-05.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, les conventions avec les organismes bénéficiaires susmentionnés et qu'il soit autorisé à verser les subventions susmentionnées auxdits organismes en trois (3) versements et conformément aux termes et modalités prévus dans lesdites conventions.

QUE ladite somme de 104 500,00\$ soit prélevée à partir des sommes du Fonds régions et ruralité (FRR).

ADOPTÉE

12 774-09-20

Autorisation de prolongation des délais pour la réalisation du projet et pour la remise du rapport final de projet dans le cadre du 3^e appel de projets structurants pour améliorer les milieux de vie à l'organisme Le Relais de Mascouche (au 30 juin 2021)

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 11 744-01-19, le conseil de la MRC Les Moulins a approuvé l'octroi d'une subvention relativement au projet de l'organisme Le Relais de Mascouche, et ce, dans le cadre du 3^e appel de projets structurants pour améliorer les milieux de vie ;

CONSIDÉRANT QUE les délais pour la réalisation du projet et pour la remise du rapport final de projets dans le cadre du 3^e appel de projets structurants pour améliorer les milieux de vie soient et sont expirés;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC Les Moulins souhaite prolonger les délais susmentionnés;

Il est proposé par monsieur Roger Côté, appuyé par monsieur Simon Paquin et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise une prolongation de délai au 30 juin 2021 pour la réalisation du projet de l'organisme Le Relais dans le cadre du 3^e appel de projets structurants pour améliorer les milieux de vie.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise une prolongation de délai au 30 septembre 2021 pour la remise du rapport final du projet de l'organisme Le Relais dans le cadre du 3^e appel de projets structurants pour améliorer les milieux de vie.

ADOPTÉE

12 775-09-20

Nomination d'un (e) représentant (e) de la MRC Les Moulins au Fonds de dépannage Centraide Lanaudière

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de nommer un (e) représentant de la MRC Les Moulins au Fonds de dépannage Centraide Lanaudière;

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par madame Nathalie Ricard et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE madame Sara Jarnier, conseillère en développement social, soit et est nommée à titre de représentante de la MRC Les Moulins au Fonds de dépannage Centraide Lanaudière.

ADOPTÉE

12 776-09-20

Nomination au comité d'analyse et d'évaluation en lien avec la mise en place du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises (PAU)

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 540-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a nommé les membres du comité d'analyse et d'évaluation en lien avec la mise en place du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de nommer un nouveau membre ;

Il est proposé par monsieur Bertrand Lefebvre, appuyé par monsieur Don Monahan et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE madame Mélissa Drouin soit et est nommée au comité d'analyse et d'évaluation en lien avec la mise en place du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises.

ADOPTÉE

12 777-09-20

Adoption de la Politique relative au Fonds entreprises d'économie sociale (FEES) – Politique et cadre de fonctionnement

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 103-08-19, le conseil de la MRC Les Moulins a créé le Fonds entreprises d'économie sociale (FEES) ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'adopter la Politique relative au Fonds entreprises d'économie sociale (FEES) ainsi que le cadre de fonctionnement ;

Il est proposé par monsieur Roger Côté, appuyé par monsieur Simon Paquin et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE la Politique et le cadre de fonctionnement du Fonds entreprises d'économie sociale (FEES) soient et sont adoptés et qu'ils remplacent toute autre politique et tout autre cadre adoptés antérieurement relativement aux entreprises d'économie sociale.

ADOPTÉE

12 778-09-20

Autorisation de signature – Convention d'incubation pour InnoHub La Centrale entre la MRC Les Moulins et l'entreprise Allior Canada

CONSIDÉRANT la convention d'incubation pour InnoHub la Centrale intervenue avec l'entreprise Allior Canada;

Il est proposé par madame Brigitte Villeneuve, appuyée par monsieur Serge Gagnon et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE monsieur Claude Robichaud, directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC Les Moulins, soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, la convention d'incubation pour InnoHub La Centrale entre la MRC Les Moulins et l'entreprise Allior Canada.

ADOPTÉE

12 779-09-20

Autorisation de signature – Convention d'incubation pour InnoHub La Centrale entre la MRC Les Moulins et l'entreprise Club Bouche à Oreille

CONSIDÉRANT la convention d'incubation pour InnoHub la Centrale intervenue avec l'entreprise Club Bouche à Oreille;

Il est proposé par madame Anny Mailloux, appuyée par monsieur Don Monahan et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE monsieur Claude Robichaud, directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC Les Moulins, soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, la convention d'incubation pour InnoHub La Centrale entre la MRC Les Moulins et l'entreprise Club Bouche à Oreille.

ADOPTÉE

12 780-09-20

Autorisation de signature – Entente entre la MRC Les Moulins et l'entreprise Laboratoire d'idéation d'affaires Braindlab inc. dans le cadre du Fonds Jeunes Promoteurs et autorisation de paiement

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 102-08-19, le conseil de la MRC Les Moulins a constitué le Fonds Jeunes Promoteurs (FJP);

CONSIDÉRANT QUE la résolution numéro 12 285-11-19 du conseil de la MRC Les Moulins a approuvé le document intitulé : *Politique du Fonds Jeunes Promoteurs (FJP)*;

CONSIDÉRANT l'entente entre la MRC Les Moulins et Futurpreneur Canada;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Laboratoire d'idéation d'affaires Braindlab Inc. est admissible au Fonds Jeunes Promoteurs (FJP) de la MRC Les Moulins pour son projet, jusqu'à concurrence de 6 000,00\$;

Il est proposé par madame Brigitte Villeneuve, appuyée par monsieur Simon Paquin et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins déclare l'admissibilité de l'entreprise Laboratoire d'idéation d'affaires Braindlab inc. au Fonds Jeunes Promoteurs (FJP) de la MRC Les Moulins.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC Les Moulins, à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, une convention entre la MRC Les Moulins et l'entreprise Laboratoire d'idéation d'affaires Braindlab inc. relativement au Fonds Jeunes Promoteurs (FJP).

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise une subvention jusqu'à concurrence de 6 000,00\$, excluant les taxes, le tout, selon les paramètres de la *Politique du Fonds Jeunes Promoteurs (FJP)*.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2020-135 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier pour un montant de 6 000,00\$ excluant les taxes, « *Fonds Jeunes Promoteurs* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

12 781-09-20

Autorisation de signature – Entente entre la MRC Les Moulins et l'entreprise Beauté à l'africaine inc. dans le cadre du Fonds Jeunes Promoteurs et autorisation de paiement

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 102-08-19, le conseil de la MRC Les Moulins a constitué le Fonds Jeunes Promoteurs (FJP);

CONSIDÉRANT QUE la résolution numéro 12 285-11-19 du conseil de la MRC Les Moulins a approuvé le document intitulé : *Politique du Fonds Jeunes Promoteurs (FJP)*;

CONSIDÉRANT l'entente entre la MRC Les Moulins et Futurpreneur Canada;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Beauté à l'africaine inc. est admissible au Fonds Jeunes Promoteurs (FJP) de la MRC Les Moulins pour son projet, jusqu'à concurrence d'un maximum de 6 000,00\$;

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par monsieur Bertrand Lefebvre et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins déclare l'admissibilité de l'entreprise Beauté à l'africaine inc. au Fonds Jeunes Promoteurs (FJP) de la MRC Les Moulins.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC Les Moulins, à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, une convention entre la MRC Les Moulins et l'entreprise Beauté à l'africaine inc. relativement au Fonds Jeunes Promoteurs (FJP).

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise une subvention jusqu'à concurrence de 6 000,00\$, excluant les taxes, le tout, selon les paramètres de la *Politique du Fonds Jeunes Promoteurs (FJP)*.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2020-136 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier pour un montant de 6 000,00\$ excluant les taxes, « *Fonds Jeunes Promoteurs* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

12 782-09-20

Autorisation de signature – Avenant 2020-1 au contrat de prêt dans le cadre du Programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins pour le Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises (PAU)

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 540-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a accepté la mise en place du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises visant à soutenir, pour une période limitée, le fonds de roulement des entreprises dont la situation financière est précaire en raison de la COVID-19, afin qu'elles soient en mesure de maintenir, de consolider ou de relancer leurs activités;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 541-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de la convention entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins pour le Programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE le 15 avril 2020, le gouvernement du Québec et la MRC Les Moulins ont signé un contrat de prêt pour l'établissement de la mesure spécifique d'appui aux entreprises touchées par la pandémie de la COVID-19, dans la cadre de son Programme Fonds d'Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE ce contrat de prêt précise les modalités du programme d'Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises et les modalités de remboursement du prêt consenti à la MRC par le gouvernement;

CONSIDÉRANT QUE le 2 juin 2020, le gouvernement du Québec a autorisé une enveloppe additionnelle de 100 M\$ aux municipalités régionales de comté (MRC) et aux villes afin que celles-ci viennent directement en aide aux entreprises;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 681-06-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé le dépôt d'une demande de bonification du soutien financier au ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) dans la cadre du Programme d'aide d'urgence aux PME (PAU) ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC Les Moulins est admissible à un montant additionnel de 1 360 003\$;

CONSIDÉRANT QUE les conditions et modalités d'octroi d'un prêt additionnel aux MRC et villes ont été autorisées le 2 juin 2020 ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'autoriser la signature d'une deuxième convention entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins pour ledit Programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

Il est proposé par monsieur Simon Paquin, appuyé par monsieur Roger Côté et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le préfet et/ou le directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC Les Moulins, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, l'Avenant 2020-1 au contrat de prêt dans le cadre du Programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins pour le Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises (PAU).

QUE copie de cette résolution soit transmise au ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI).

ADOPTÉE

12 783-09-20

Prolongation du mandat pour des services professionnels de mentorat d'affaires

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 173-09-19 le conseil de la MRC Les Moulins a mandaté madame Suzanne Dauphin pour des services professionnels de mentorat d'affaires pour une durée d'un an, et ce, pour un montant ne dépassant pas 41 200,00\$, excluant les taxes ;

CONSIDÉRANT QUE la durée du mandat susmentionné est expirée, mais que le montant maximum de 41 200,00\$, excluant les taxes, n'a pas été atteint ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC Les Moulins souhaite prolonger le service de mentorat jusqu'au 31 janvier 2021, sans toutefois augmenter le coût du mandat initial;

Il est proposé par monsieur Marc-André Plante, appuyé par monsieur Serge Gagnon et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins accepte de prolonger, aux mêmes conditions et modalités, le mandat de madame Suzanne Dauphin pour des services professionnels de mentorat d'affaires jusqu'au 31 janvier 2021, et ce, sans augmenter le coût maximum du mandat initial octroyé par la résolution numéro 12 173-09-19.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à signer, tout document requis pour donner effet à la présente résolution, le cas échéant.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le paiement à madame Suzanne Dauphin, de ses des honoraires professionnels, au fur et à mesure de l'accomplissement de son mandat et après réception de factures, et ce jusqu'à concurrence du coût maximum du mandat initial octroyé par la résolution numéro 12 173-09-19.

QUE la somme soit prélevée à partir du poste budgétaire 2621-419 « *Honoraires professionnels* » le certificat de disponibilité de crédit n° 2019-419 ayant déjà été émis par la résolution numéro 12 173-09-19.

ADOPTÉE

12 784-09-20

Nomination d'un(e) représentant(e) de la MRC Les Moulins à l'assemblée générale de Tourisme Lanaudière et appui d'une candidature à son conseil d'administration et à sa Table d'orientation

CONSIDÉRANT QUE Tourisme Lanaudière tiendra son assemblée générale annuelle le 20 octobre 2020;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC Les Moulins souhaite appuyer des candidatures au conseil d'administration et à la Table d'orientation de Tourisme Lanaudière;

CONSIDÉRANT l'importance de Tourisme Lanaudière pour les villes de la MRC Les Moulins;

Il est proposé par monsieur Marc-André Plante, appuyé par monsieur Gabriel Michaud et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE madame Nathalie Ricard soit et est nommée à titre de représentante de la MRC Les Moulins à l'assemblée générale annuelle de Tourisme Lanaudière le 20 octobre 2020.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins propose et soutienne la candidature de madame Nathalie Ricard pour occuper un siège au conseil d'administration de Tourisme Lanaudière.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins propose la candidature de madame Corinne Gendron pour occuper un siège à la Table d'orientation de Tourisme Lanaudière.

ADOPTÉE

12 785-09-20

Nomination au comité consultatif touristique (CCT) de la MRC Les Moulins

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 11 754-01-19, le conseil de la MRC Les Moulins a créé le comité consultatif touristique (CCT) en lien avec le comité de développement économique et touristique (CDÉT) ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de remplacer un (1) représentant en provenance du secteur « *Agrotourisme* » en remplacement de monsieur Eric Boucher qui n'est plus disponible;

Il est proposé par madame Brigitte Villeneuve, appuyée par madame Nathalie Bellavance et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE madame Colette Michaud soit et est nommée représentante au comité consultatif touristique (CCT) de la MRC Les Moulins en remplacement de monsieur Eric Boucher pour compléter la durée du mandat se terminant le 31 décembre 2020.

ADOPTÉE

12 786-09-20

Mandat pour la réalisation de deux (2) vidéos d'animation en motion design pour le dévoilement de l'image de marque actualisée et du Plan stratégique intégré 2020-2024 de la MRC Les Moulins (PSI)

CONSIDÉRANT les besoins de la MRC Les Moulins, il y a lieu de donner un mandat pour la réalisation de deux (2) vidéos d'animation en motion design pour le dévoilement de l'image de marque actualisée et du Plan stratégique intégré 2020-2024 de la MRC Les Moulins (PSI) ;

CONSIDÉRANT la soumission de l'entreprise Sherlock Arts, datée du 15 septembre 2020, au montant de 4 070,00\$, excluant les taxes, pour les services susmentionnés ;

Il est proposé par monsieur Marc-André Plante, appuyé par monsieur Serge Gagnon et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins accepte la soumission de l'entreprise Sherlock Arts, datée du 15 septembre, au montant de 4 070,00\$, excluant les taxes, pour la réalisation de deux (2) vidéos d'animation en motion design pour le dévoilement de l'image de marque actualisée et du Plan stratégique intégré 2020-2024 de la MRC Les Moulins (PSI).

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le paiement d'un montant de 4 070,00\$, excluant les taxes, à l'entreprise Sherlock Arts sur réception de la facture et lorsque les services auront été rendus.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à signer pour et au nom de la MRC Les Moulins, tout document requis pour donner effet à la présente résolution.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2020-137 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 4 070,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2190-341 « *Publicité - information* » soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

12 787-09-20 Achat d'une banque d'heures pour la gestion Google Ads (mots-clés et Display)

CONSIDÉRANT les besoins de la MRC Les Moulins, il y a lieu de centraliser les campagnes Google Ads de la MRC Les Moulins;

CONSIDÉRANT l'offre de service de l'entreprise eSummum Inc. au montant de 3 400,00\$, excluant les taxes, pour une banque de quarante (40) heures, au taux horaire de 85,00\$;

Il est proposé par monsieur Bertrand Lefebvre, appuyé par madame Nathalie Bellavance et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins accepte l'offre de service de l'entreprise eSummum Inc., au montant de 1 250,00\$, excluant les taxes, pour une banque de quarante (40) heures, au taux horaire de 85,00\$, afin de centraliser les campagnes Google Ads de la MRC Les Moulins.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2020-138 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 3 400,00\$, poste budgétaire 2622-341 « *Publicité - information* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

12 788-09-20 Mandat pour la refonte esthétique du site internet touristique (terrebonnemascouche.com et vieuxterrebonne.ca)

CONSIDÉRANT les besoins de la MRC Les Moulins, il y a lieu de réaliser une refonte esthétique du site internet touristique (terrebonnemascouche.com et vieuxterrebonne.ca);

CONSIDÉRANT la soumission de l'entreprise Tollé Agence Marketing, datée du 17 septembre 2020, au montant de 16 300,00\$, excluant les taxes, pour les services susmentionnés ;

Il est proposé par madame Nathalie Ricard, appuyée par madame Brigitte Villeneuve et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins accepte la soumission de l'entreprise Tollé Agence Marketing, au montant de 16 300,00\$, excluant les taxes, pour des services professionnels en graphisme pour la refonte esthétique du site internet touristique (terrebonnemascouche.com et vieuxterrebonne.ca).

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier, soit et est autorisé à signer pour et au nom de la MRC Les Moulins, tout document requis pour donner effet à la présente résolution.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2020-139 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier pour un montant de 16 300,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2622-341 « *Publicité - information* » soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

12 789-09-20

Campagne touristique d'automne

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre d'une campagne touristique d'automne, il y a lieu de soutenir les entreprises touristiques pour la période automnale ;

CONSIDÉRANT les coûts de 4 000,00\$, sans taxes, pour une campagne sur le réseau Display de Google Ads ;

CONSIDÉRANT les coûts de 1 080,00\$, sans taxes, pour l'achat de deux (2) super bannières, pour quatre (4) semaines, dans le journal La Revue ;

CONSIDÉRANT les coûts de 2 500,00\$, sans taxes, en achat média sur Facebook ;

Il est proposé par madame Anny Mailloux, appuyée par monsieur Roger Côté et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins accepte les coûts de 4 000,00\$, sans taxes, dans le cadre de la campagne touristique d'automne sur le réseau Display de Google Ads.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins accepte les coûts 1 080,00\$, sans taxes, pour l'achat de deux (2) super bannières, pour quatre (4) semaines, dans le journal La Revue, dans le cadre de la campagne touristique d'automne.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins accepte les coûts de 2 500,00\$, sans taxes, en achat média sur Facebook, dans le cadre de la campagne touristique d'automne.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2020-140 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant total de 7 580,00\$, sans taxes, poste budgétaire 2622-341 « *Publicité - information* », soit et annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

12 790-09-20 Achat d'une banque d'heures en graphisme

CONSIDÉRANT les besoins de la MRC Les Moulins, il y a lieu de procéder à l'achat d'une banque d'heures pour des services professionnels en graphisme;

CONSIDÉRANT la soumission numéro 1526 de l'entreprise PixoCréation inc., au montant de 10 945,00\$, excluant les taxes, pour un maximum de 199 heures, au taux horaire de 55,00\$, pour les services susmentionnés ;

Il est proposé par monsieur Don Monahan, appuyé par madame Nathalie Ricard et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins accepte la soumission de l'entreprise PixoCréation inc., au montant de 10 945,00\$, excluant les taxes, pour l'achat d'une banque de 199 heures maximum, au tarif horaire de 55,00\$, pour des services professionnels en graphisme pour les besoins de la MRC Les Moulins.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le paiement à l'entreprise susmentionnée, sur réception de la facture et au fur et à mesure de son état d'avancement.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier, soit et est autorisé à signer pour et au nom de la MRC Les Moulins, tout document requis pour donner effet à la présente, le cas échéant.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2020-141 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier pour un montant de 10 945,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2190-419 « *Services professionnels* » soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

12 791-09-20 Autorisation de paiement à l'entreprise Tollé Agence Marketing – Mandat pour le développement et la mise en place d'un site internet intégré (deuxième versement)

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 688-06-20, le conseil de la MRC Les Moulins a octroyé un mandat à l'entreprise Tollé Agence Marketing, pour un montant total 58 867,20\$, incluant les taxes, pour le développement et la mise en place d'un site internet intégré pour la MRC Les Moulins ;

CONSIDÉRANT l'état d'avancement du mandat susmentionné ;

CONSIDÉRANT la facture de l'entreprise Tollé Agence Marketing, numéro DV4712, datée du 18 août 2020, au montant de 7 680,00\$, excluant les taxes ;

Il est proposé par monsieur Simon Paquin, appuyé par monsieur Réal Leclerc et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le paiement, à l'entreprise Tollé Agence Marketing, d'un montant de 7 680,00\$, excluant les taxes, équivalent à l'état d'avancement du mandat pour le développement et la mise en place d'un site internet intégré pour la MRC Les Moulins.

QUE la somme soit prélevée à partir du poste budgétaire 2190-419 « *Honoraires professionnels* » le certificat de disponibilité de crédit n° 2020-111 ayant déjà été émis par la résolution numéro 12 688-06-20.

ADOPTÉE

12 792-09-20

Mandat pour le retrait d'obstruction en amont du chemin St-Philippe sur le cours d'eau Cabane Ronde à Mascouche (projet 4-2020)

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à la réalisation de travaux de retrait d'obstruction en amont du chemin St-Philippe sur le cours d'eau Cabane Ronde à Mascouche;

CONSIDÉRANT l'offre de service de l'entreprise Les Excavations F. Longpré Ltée, datée du 16 septembre 2020, au montant de 4 964,00\$, excluant les taxes, pour des travaux de retrait d'obstruction en amont du chemin St-Philippe sur le cours d'eau Cabane Ronde à Mascouche;

CONSIDÉRANT la recommandation de madame Amélie Parmentier, directrice de l'environnement et du développement durable, datée du 16 septembre 2020, recommandant l'octroi du mandat susmentionné à l'entreprise Les Excavations F. Longpré Ltée, pour un montant maximum de 4 964,00\$, excluant les taxes ;

Il est proposé par monsieur Réal Leclerc, appuyé par madame Brigitte Villeneuve et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins accepte l'offre de service de l'entreprise Les Excavations F. Longpré Ltée, datée du 16 septembre 2020, au montant de 4 964,00\$, excluant les taxes, pour des travaux de retrait d'obstruction en amont du chemin St-Philippe sur le cours d'eau Cabane Ronde à Mascouche, le tout, conformément à la recommandation de madame Amélie Parmentier, directrice de l'environnement et du développement durable, datée du 16 septembre 2020.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2020-142 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 4 964,00\$, excluant les taxes poste budgétaire 2460-420, « *Entretien Cours d'eau* » soit et annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

12 793-09-20

Autorisation de paiement à l'entreprise Alide Bergeron & Fils Ltée - Travaux d'aménagement sur le ruisseau St-Jean-Baptiste (cours d'eau Charny) dans le secteur de la rue Prévert, à Mascouche (Premier versement)

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 689-06-20, le conseil de la MRC Les Moulins a octroyé un mandat à la firme Alide Bergeron & Fils Ltée, pour un montant de 121 849,36\$, incluant les taxes, pour la réalisation de travaux d'aménagement sur le ruisseau St-Jean-Baptiste (cours d'eau Charny) dans le secteur de la rue Prévert, à Mascouche ;

CONSIDÉRANT la facture de l'entreprise datée du 31 août 2020, au montant de 82 987,20\$, excluant les taxes ;

CONSIDÉRANT l'état d'avancement du mandat susmentionné et la recommandation de paiement de l'entreprise Tetra Tech Inc., datée du 11 septembre 2020 ;

Il est proposé par monsieur Don Monahan, appuyé par monsieur Réal Leclerc et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le paiement d'un montant de 82 987,20\$, excluant les taxes, à l'entreprise Alide Bergeron & Fils., conformément à la facture datée du 31 août 2020 et équivalent à l'état d'avancement du mandat pour la réalisation de travaux d'aménagement sur le ruisseau St-Jean-Baptiste (cours d'eau Charny) dans le secteur de la rue Prévert, à Mascouche, sous la surveillance de la firme Tetra Tech Inc.

QUE la somme soit prélevée à partir du poste budgétaire 2460-420, « *Entretien Cours d'eau* », le certificat de disponibilité de crédit n° 2020-112 ayant déjà été émis par la résolution numéro 12 689-06-20.

ADOPTÉE

12 794-09-20

Renouvellement de l'adhésion à l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de Lanaudière pour l'année 2020-2021

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC Les Moulins souhaite renouveler l'adhésion de la MRC Les Moulins à l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de Lanaudière;

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par madame Nathalie Ricard et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le renouvellement de l'adhésion de la MRC Les Moulins à l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de Lanaudière pour l'année 2020-2021 et autorise le paiement de la cotisation annuelle, au montant de 100,00\$.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, tout document requis pour donner effet à la présente résolution.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2020-143 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 100,00\$, poste budgétaire 2110-494 « *Législation – Association* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

12 795-09-20

Examen et approbation du règlement numéro 1103-61 de la Ville de Mascouche modifiant le règlement de zonage numéro 1103 afin de modifier diverses dispositions relatives à des usages, aux constructions accessoires, aux droits acquis ainsi qu'aux limites et normes applicables à certaines zones du territoire

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mascouche a transmis pour examen et approbation, le règlement numéro 1103-61 modifiant son règlement de zonage numéro 1103 zonage afin de modifier diverses dispositions relatives à des usages, aux constructions accessoires, aux droits acquis ainsi qu'aux limites et normes applicables à certaines zones du territoire;

CONSIDÉRANT les dispositions contenues aux articles 137.1 à 137.8 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;

Il est proposé par monsieur Don Monahan, appuyé par monsieur Roger Côté et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins ont examiné et approuvé conforme aux grandes orientations du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire, le règlement numéro 1103-61 de la Ville de Mascouche modifiant son règlement de zonage numéro 1103 afin de modifier diverses dispositions relatives à des usages, aux constructions accessoires, aux droits acquis ainsi qu'aux limites et normes applicables à certaines zones du territoire.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier ou la directrice générale adjointe, secrétaire-trésorière adjointe et directrice du service du greffe soient et sont autorisés, conformément aux dispositions prévues à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, à émettre un certificat de conformité.

ADOPTÉE

12 796-09-20

Examen et approbation du règlement numéro 1103-62 modifiant le règlement de zonage numéro 1103 afin d'autoriser les centres d'hébergement et de soins pour aînés à l'intérieur de la zone CM 597

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mascouche a transmis pour examen et approbation, le règlement numéro 1103-62 modifiant le règlement de zonage numéro 1103 afin d'autoriser les centres d'hébergement et de soins pour aînés à l'intérieur de la zone CM 597;

CONSIDÉRANT les dispositions contenues aux articles 137.1 à 137.8 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;

Il est proposé par monsieur Roger Côté, appuyé par monsieur Don Monahan et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins ont examiné et approuvé conforme aux grandes orientations du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire, le règlement numéro 1103-62 de la Ville de Mascouche modifiant le règlement de zonage numéro 1103 afin d'autoriser les centres d'hébergement et de soins pour aînés à l'intérieur de la zone CM 597.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier ou la directrice générale adjointe, secrétaire-trésorière adjointe et directrice du service du greffe soient et sont autorisés, conformément aux dispositions prévues à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, à émettre un certificat de conformité.

ADOPTÉE

Période de questions

Une période de questions est mise à la disposition du public et des membres du conseil. Aucune question du public et aucune question des membres du conseil.

12 797-09-20

Clôture de la séance

Il est proposé par monsieur Don Monahan, appuyé par monsieur Roger Côté et résolu unanimement:

QUE la séance soit et est levée.

ADOPTÉE

Guillaume Tremblay, préfet

Martine Baribeau, avocate
Directrice générale adjointe, secrétaire-
trésorière adjointe et directrice du service
du greffe